

# Reméandrage de la Pisancelle et effacement de trois ouvrages sur le Rongeant à Poissons

## ■ L'opération

Catégorie	Restauration
Type d'opération	Reméandrage, effacement total ou partiel d'obstacles transversaux
Type de milieu concerné	Cours d'eau de tête de bassin
Enjeux (eau, biodiversité, climat)	Bon état des habitats, continuité écologique

Début des travaux	Mai 2013
Fin des travaux	Septembre 2015
Linéaire concerné par les travaux	3 500 m

## ■ Le cours d'eau dans la partie restaurée

Nom	Le Rongeant
Distance à la source	1 km
Largeur moyenne (à pleins bords)	6 m avant travaux 2,5 m après travaux
Pente moyenne	1 ‰

## ■ Les objectifs du maître d'ouvrage

- Restaurer les caractéristiques hydromorphologiques.
- Limiter les asssecs.
- Rétablir la continuité écologique.
- Sécuriser des ouvrages déchaussés par l'érosion.

## ■ Le milieu et les pressions

Le Rongeant et son affluent principal, la Pisancelle, s'écoulent dans le bassin hydrographique de la Marne. Leurs bassins versants respectifs couvrent une superficie de 76 km<sup>2</sup> pour le Rongeant et de 20 km<sup>2</sup> pour la Pisancelle. Ces bassins ont une occupation majoritairement agricole avec des cultures céréalières (maïs, tournesol, etc.) et de l'élevage. Toutefois, près d'un quart de la superficie des coteaux est occupé par des forêts. Victime de cette activité agricole, la Pisancelle a subi dans les années 1960-1970 un important recalibrage qui engendre de nombreux dysfonctionnements. L'incision de la Pisancelle sur la partie recalibrée est le facteur le plus problématique.

## ■ La localisation

Pays	France
Bassin hydrogr.	Seine - Normandie
Région(s)	Grand Est
Département(s)	Haute-Marne
Commune(s)	Poissons et Thonnance-les-Moulins
Contexte réglementaire	Liste 2 L. 214-17 [Rongeant]

### Références au titre des directives européennes

Réf. masse d'eau	FRHR112-F5216000 et FRHR112
Réf. site Natura 2000	Non concerné
Code ROE	17798, 17803, 17931



Sur certains secteurs, les berges peuvent atteindre une hauteur de 2,5 m, entraînant un risque de déchaussement pour un pont. À proximité de la commune de Poissons (en aval de l'incision), le cours d'eau s'élargit pour mesurer près de 10 m de large. Cette incision banalise les écoulements et favorise l'assèchement du lit majeur et du lit mineur en période d'étiage.

Le Rongeant est un cours d'eau salmonicole, classé en liste 2 au titre de l'article L.214-17 du Code de l'environnement. Il abrite l'ombre commun et la truite fario. Trois ouvrages successifs sont à l'origine de la rupture de la continuité écologique préjudiciable pour ces espèces : le seuil de la ferme de la Forge [ROE 17803] provoquant un remous de 150 m, le seuil de la scierie du Fourneau [ROE 17798] provoquant un remous de 200 m et le seuil de la ferme de la Mothe [ROE 17931].



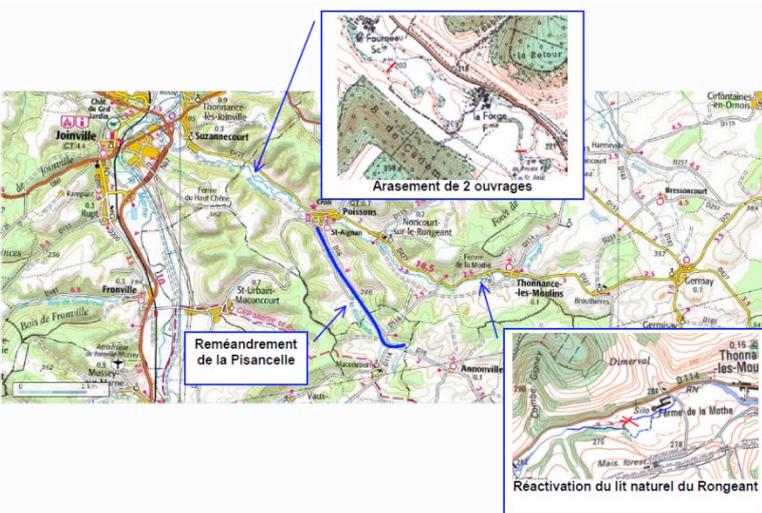
L'ouvrage de la scierie du Fourneau sur le Rongeant en 2011.

© ISL-SIALIS Grandmottet

Ces ouvrages sont infranchissables avec une hauteur de chute d'environ 1 à 1,5 m chacun. Le Rongeant subit un phénomène marqué d'incision comme la Pisancelle. En aval du seuil de la scierie du Fourneau, l'érosion régressive est particulièrement forte en raison des extractions de graviers et travaux anciens de déplacement et de rectification du cours d'eau.

### ■ Les opportunités d'intervention

Le Syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique Marne Vallage (devenu SMBMA en 2017) entreprend en 2004 une étude globale des cours d'eau de la Marne et de ses affluents pour mettre en place un programme pluriannuel de restauration et d'entretien et démontrer l'intérêt écologique majeur du Rongeant et de la Pisancelle, notamment pour les espèces repères : truite fario et ombre commun.



En 2009, souhaitant promouvoir des actions ambitieuses de restauration, l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) lance un appel à projets pour sélectionner des « sites ateliers en hydromorphologie » dans le but de susciter des projets de restauration des milieux aquatiques et de les valoriser, notamment par la mise en œuvre de suivis écologiques et d'une communication spécifique. Le projet de reméandrage de la Pisancelle et de restauration de la continuité écologique du Rongeant validé, fait l'objet d'une importante concer-

- tation avec les agriculteurs impliqués dès le début : la Chambre d'agriculture privilégie la médiation pour connaître leurs attentes et craintes et prendre en compte les contraintes induites sur l'activité agricole (modalités d'indemnisations pour les dégâts occasionnés pendant les travaux).

### ■ Les travaux et aménagements

#### Le reméandrage de la Pisancelle (2013)

Deux techniques de reméandrage sont utilisées. Le reméandrage « classique » sur 1865 m consiste à retracer un nouveau lit en point bas du fond de vallée et sous-dimensionné pour permettre au cours d'eau de s'auto-ajuster au gré des crues morphogènes. Des matériaux grossiers sont posés sur la rive convexe des nouveaux méandres créés pour favoriser l'érosion sur la zone concave et retrouver un transport sédimentaire. L'ancien lit est comblé, notamment avec les matériaux enlevés lors de la création du nouveau lit.

L'autre type de reméandrage « provoqué » sur 1055 m consiste à combler partiellement le cours d'eau parfois déjà en fond de vallée. Son lit n'est alors pas déplacé, mais redimensionné à l'aide de tout-venant



© AESN - © Pascal Bourguignon, photographie

Pisancelle au niveau du secteur intermédiaire avant et après travaux de reméandrage, 2014.



© fédération de pêche FDAOAPPMA 52

Lit rectifié de la Pisancelle avant 2013, marqué par une incision et en 2024 après reméandrage.

© AESN

La plantation d'une ripisylve est réalisée en 2016 après une période d'auto-ajustement de la rivière.

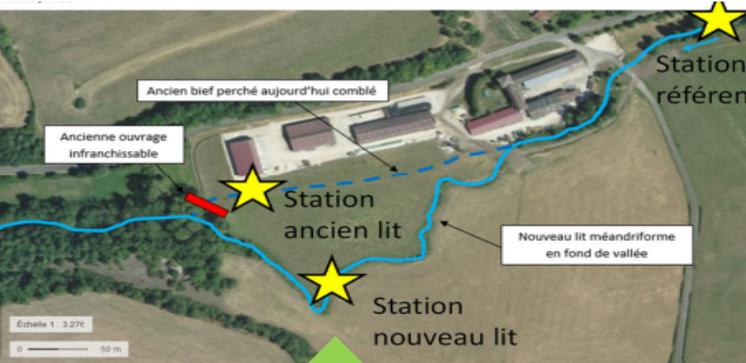


© Patrick Quercy

Matériaux grossiers en rive convexe de la Pisancelle, 3 ans après les travaux, 2016

### Le contournement du seuil de la Mothe (2014)

La création d'un bras de contournement sur 500 m utilise l'ancien lit méandrique du Rongeant, encore visible et en eau en période de crue. Cet ancien bras est légèrement terrassé pour enlever la terre végétale dans le fond du lit mineur et recréer un nouveau profil sous-dimensionné. L'ancien bief est comblé et la fosse de dissipation conservée comme annexe hydraulique et abreuvoir pour le bétail.



Site de la Ferme de la Mothe. Bras de contournement repeuplé.

### L'effacement des seuils de la Forge et des Fourneaux (2014-2015)

Les seuils de la ferme de la Forge et de la scierie du Fourneau sont effacés et deux seuils de fond sont placés en aval des anciens ouvrages pour éviter la propagation de l'érosion régressive.

### La démarche réglementaire

- Déclaration d'intérêt général (DIG)
- Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau : Rubriques 3.1.1.0, 3.1.2.0, 3.1.5.0 et 3.2.2.0.

### La gestion

Suivi de l'auto-ajustement de la rivière avant plantation d'une ripisylve (boutures de saules).

### Le suivi

Sur le Rongeant, l'état initial est réalisé dès 2009 puis en 2012 (en amont des seuils des fermes de la Mothe et de la Forge, et de part et d'autre du seuil de la scierie du Fourneau) pour suivre les compartiments hydromorphologique et piscicole. L'état post-travaux est effectué en 2016 puis en 2021.

Sur la Pisancelle, l'état initial est réalisé 2009-2010 puis en 2013 sur trois stations, avec l'analyse des compartiments biologiques (macroinvertébrés et poissons) et hydromorphologique. L'état post-travaux commence dès fin 2013. La Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques (FDAAPPMA 52) reconduit des suivis sur les sites restaurés de la Mothe (inventaire piscicole en 2021) et de la Pisancelle (relevés de frayères de truites fario depuis 2021 et inventaires piscicoles de 2021 à 2023).

Un partenariat de recherche, soutenu à 80 % par l'AESN, s'est poursuivi avec un suivi de la biologie, de la thermie et de l'hydromorphologie du site sur 3 ans (2014 à 2016), ainsi que la construction d'un modèle hydro-sédimentaire pour prédire les évolutions morphologiques de futurs aménagements similaires.

### Le bilan et les perspectives

#### Les points forts :

Les premières mesures hydromorphologiques mettent en évidence un ajustement rapide de la Pisancelle après travaux : la profondeur et la largeur s'auto-ajustent sur certains secteurs. Les travaux entrepris pour traiter une incision active sur 100 mètres ont permis de stopper son évolution. Aujourd'hui, la dynamique naturelle est perceptible au niveau des méandres avec des zones de dépôt et d'érosion, tout en restant limitée au gabarit du cours d'eau et aux apports solides du bassin versant.

La Pisancelle est rapidement recolonisée par les macroinvertébrés benthiques comme en témoigne la présence de taxons polluosensibles (*Isoperla*, *Tae-niopteryx*, *Brachyptera* et *Odontocerum*). D'après le suivi frayères (FDAAPPMA), il ressort que le secteur reméandré provoqué présente les meilleures densités de nids de frai, toujours supérieures à l'état initial. L'effacement ou le contournement des seuils du Rongeant a permis également la réouverture de ce cours d'eau pour l'ombre commun et la truite fario (espèces qui n'étaient auparavant présentes qu'en aval), comme le confirment plusieurs prises de pêcheurs en 2015 et 2016. Des frayères sont recensées en amont des anciens ouvrages. Le suivi piscicole du site de la Mothe (FDAAPPMA en 2021) démontre un retour à un peuplement piscicole conforme

© Fédération de pêche FDAAPPMA 52 – Martial GIL, 2021

au milieu naturel de référence grâce au lit sinueux et à des habitats diversifiés. La restauration progressive de la ripisylve au bout de 5-6 ans favorise cette recolonisation.

### Limites

La faiblesse des apports en matériaux provenant de l'amont et le peu de végétalisation en lien avec le niveau d'hydraulicité depuis les travaux expliquent toujours en 2024 l'évolution peu significative de la Pisancelle. Les résultats du suivi hydro-sédimentaire montrent des déplacements lents des substrats rapportés. L'apport de substrats grossiers en provenance des versants semble très faible et reste une source de questionnement à long terme.

Les récents inventaires piscicoles (FDAAPPMA de 2021-23) confirment l'absence de la truite sur les secteurs amonts du ruisseau, hormis quelques chabots. Ces résultats témoignent d'une hydrologie trop limitante pour le développement pérenne d'un peuplement piscicole malgré la restauration du cours d'eau, ces secteurs apicaux subissant des périodes d'assèchement bien trop longues. Seul un tronçon abrite chabots et quelques truites juvéniles et adultes mûres y trouvant refuge, ceci grâce à une source générant un écoulement permanent la plupart des années (sauf en 2022).

La quasi-absence de nids de frai sur les secteurs apicaux reméandrés, témoigne de la difficulté de ces secteurs à retrouver des conditions favorables à la reproduction de l'espèce. Les secteurs restaurés plus en aval accueillent en revanche chaque année des nids de frai, bien qu'en-deçà des densités observées avant travaux.

Le reméandrage n'a pas permis de régler les assècs estivaux récurrents en tête de bassin de la Pisancelle (drainage d'origine anthropique) : cela complique l'évaluation du programme en termes de suivi et encourage à une approche plus globale à l'échelle du bassin.

Une enquête de perception a été menée par la Chambre d'agriculture avant (2010) et après les travaux (2016) pour connaître les attentes et retours des exploitants et propriétaires riverains. En majorité, ceux concernés par les tronçons les plus endommagés ont compris l'utilité des travaux et la justification des moyens mobilisés. Sur la partie restaurée, un exploitant constate que ses terres sont plus humides après les travaux, apportant une plus-value pour son activité d'élevage. D'autres agriculteurs céréaliers sont plus sceptiques ou critiques quant aux travaux réalisés, l'humidification des terres les rendant parfois moins praticables par les engins de fauchage, et plus propices au développement du jonc. Les épisodes de fortes crues de juin 2024 ont créé de nombreux dégâts (clôtures arrachées, charriage de matériaux sur les terres), que le reméandrage n'a pas permis d'éviter. En revanche, ils ont bien constaté et se réjouissent à titre plus personnel du retour des truites

pour la pêche : « elles sont revenues très vite et c'est là qu'on en pêche le plus ! ».

### ■ Coûts (En euros HT)

Coût de l'étude préalable	290 000 €
Coût des acquisitions	0
Coût des travaux et aménagements	1 180 000 € <i>Pris en charge par les différents organismes</i>
Coût des études et suivi	475 000 €
<b>Coût total de l'action</b>	<b>1 945 000 €</b>

**Partenaires financiers et financements :** Site atelier : Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) 100 % - Partenariat Recherche et développement : AESN à 80 % et auto-financement 20 % bureau d'études ISL

**Partenaires techniques du projet :** AESN, FDAAPPMA 52, Chambre d'agriculture, Direction départementale des territoires 52, OFB, Service d'assistance technique à l'entretien des rivières (SATER) du Conseil départemental de la Haute-Marne.

### ■ La valorisation de l'opération



Comme les dix sites ateliers, la communication a été importante, avec notamment la production d'une vidéo. L'AESN a valorisé régulièrement cette restauration lors d'évènements de communication auprès du grand public (Festival de Montier-en-Der, articles de presse...).



- Fiches Retour d'expériences d'actions : Le Rongean, La Pisancelle - Fédération de pêche 52, 2021
- Retour d'expérience - Travaux de restauration sur la Blaise, le Rongean et la Marne, et enseignements pour des projets de restauration morphologique, ISL Ingénierie, 2017, 115 pages.
- Vidéo 2015 [La Saga Rongean](#)
- Bilan Suivi agricole des sites ateliers, Chambre d'agriculture 52, 2016, 39 pages
- Réhabilitation du bassin versant du Rongean - Rapport d'avant-projet. ISL Ingénierie, Sialis, JPG-ITG, / AL. juillet 2011, 45 pages et AL. Août 2011, 60 pages.
- Étude globale pour la gestion de la Marne et de ses affluents - État des lieux diagnostic. Sialis, Teleos, Ingerop, Malavoi. Mai 2006, 178 pages.

#### Maitre d'ouvrage

SMBMA Syndicat Mixte du Bassin de la Marne et ses affluents (SMBMA depuis 2017 ; ex-SIAHMV)

#### Contact

Directeur : Denis Lalevée  
[Denis.lalevee@smbma.fr](mailto:Denis.lalevee@smbma.fr)